

Registre des délibérations - Délibération n° 09 : 09/10/2018

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES CORRIDORS BOISÉS DE CAMARGUE - ANNÉE 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles à 9h30, sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Mireille Benedetti, Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	59

Date de convocation 13/07/2018 RC - 361



Délibération n° 09 : 09/10/2018

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES CORRIDORS BOISÉS DE CAMARGUE - ANNÉE 2018

► Contexte

Cette action (l'une des plus anciennes du Parc) consiste en l'organisation d'une journée de distribution (généralement fin novembre) de plants d'arbres aux habitants et propriétaires du Parc. Chaque année, depuis plus de 30 ans, ce sont près de 4 500 plants en moyenne qui sont distribués à près de 80 planteurs répartis sur le territoire du Parc.

Le 12 juin 2018 par délibération n° 06 le Comité syndical s'est prononcé favorablement pour poursuivre cette opération sur le même mode opératoire.

Cependant, il s'avère impossible de mener l'opération comme programmée dans le plan de financement initial. En effet les crédits affectés ne sont plus comptablement compatibles avec l'objet de l'opération. Les crédits d'investissements proposés nécessitent de conclure des conventions complexes fragiles sur le plan juridique. Il est donc proposé de changer de mode opératoire afin de maintenir cette action attendue par les habitants.

► Description de l'action

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue ne sera plus en mesure de participer financièrement au coût d'acquisition des plants (permettant ainsi de les proposer à un prix de 2,5 € comme les années précédentes).

Il proposera aux habitants volontaires de centraliser les commandes d'arbres auprès du fournisseur tout en négociant des tarifs préférentiels en tant que commande groupée.

Un communiqué sera diffusé dans les prochaines semaines à cet effet.

Un plan de financement à partir des commandes enregistrées sera présenté au prochain comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- VALIDE les modifications administratives de gestion du dispositif de reboisement ;
- VALIDE la proposition de procéder à une commande groupée ;
- AUTORISE le Parc naturel régional de Camargue à centraliser les demandes individuelles des habitants, à réceptionner les commandes, et à en faire la distribution.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture et de l'affichage effectués le 31 OCT. 2018

Le Président,
Roland Chassain

